



30^{ème} anniversaire du DS Club Révolution 55
Weekend aux portes de la Bourgogne
13 & 14 mai 2023
Ouvert aux véhicules commercialisés entre 1950 et 1985

Bulletin d'inscription

A l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, le DS Club Révolution 55 organise un weekend aux portes de la Bourgogne, les 13 et 14 mai 2023. Le contenu en est détaillé dans le programme disponible par ailleurs. Pour des raisons logistiques, le nombre de véhicules est limité à 20 (60 personnes).

Le départ sera donné samedi 13 mai à 7h45 précises (accueil à 7h30) depuis le carrefour de Maintenon à Fontainebleau (le long de la D606 en direction de Sens). Toutefois, les participants pourront rejoindre directement le 1^{er} rendez-vous du weekend : les caves Bailly-Lapierre, à Saint-Bris-le-Vineux (89530), pour 10h30 impérativement. Fin du weekend : dimanche 14 mai vers 17h.

Le prix de cette sortie comporte la plaque souvenir, les 3 repas (dont un dîner gastronomique avec animation-surprise à l'occasion des 30 ans du club), l'hébergement en hôtel traditionnel avec parking privé et fermé, en centre-ville d'Avallon et les 4 visites décrites dans le programme. En cas de covoiturage, un seul bulletin est à remplir pour tous les participants.

L'inscription à cette sortie impose le paiement d'un acompte de 100€ par personne, avant le 30 décembre 2022. Le solde sera à régler avant le 15 avril 2023. Compte tenu des contraintes d'organisation, tout désistement signalé avant le 30 avril ne pourra donner lieu qu'au remboursement partiel de l'inscription (le prix de la chambre d'hôtel ne pourra pas être restitué). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf cas de force majeure (maladie, accident). Au printemps 2023, des informations complémentaires seront diffusées aux participants (tels que menus des repas, point de départ...).

Tarif : Adhérents : **260€** (individuel) et **460€** (couple).
Non adhérents : **285€** (individuel) et **510€** (couple).

Pour les couples, la chambre d'hôtel est équipée d'un lit double (ou deux lits jumeaux, selon les disponibilités). Pour les couples qui souhaiteraient deux chambres individuelles (chacune avec un lit à une place), un supplément de 60€/couple est demandé, payable dès l'inscription.

Pour toute demande d'information complémentaire, en particulier sur l'hébergement : contact@dsclubrevolution55.fr ou : 06 84 75 89 79 (secrétaire-adjoint du club).

Date limite impérative d'inscription : 30 décembre 2022 (réception au club)
Solde à régler avant le 15 avril 2023 (le rappel sera effectué par l'équipe organisatrice du club).

Règlement par chèque à l'ordre du "DS Club Révolution 55" ou par virement (IBAN du club indiqué au verso).

www.dsclubrevolution.fr - contact@dsclubrevolution55.fr - www.facebook.com/dsclubrevolution55/

Bulletin d'inscription à retourner, avec votre règlement, à : DS Club Révolution 55 - 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie, pour le 30 décembre 2022.

Nom : Prénom :

Adresse :

Portable : Mél (impératif) :

Véhicule engagé : Marque : Modèle : Année :

participera à la sortie des 13 & 14 mai 2023 organisée par le DS Club Révolution 55 aux portes de la Bourgogne et reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la sortie, détaillé au verso du présent bulletin.

Viendra au point de départ (Fontainebleau) Rejoindra directement les caves de Bailly-Lapierre

Acompte : Individuel : x 100€ - Couple : x 200€ - Suppl. couple pour chambres individuelles : x 60€ - **Total :**

Règlement : chèque virement

Date : Signature :

TSVP →

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE POUR LES 30 ANS DU CLUB, 13 & 14 MAI 2023

ART. 1 DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles commercialisés entre 1950 et 1985.

ART. 2 ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie. Les participants déclarent avoir lu le présent règlement et l'accepter, du simple fait de leur inscription.

ART. 3 VEHICULES ADMIS

Sont admis en priorité les véhicules Citroën ID/DS et les Citroën à suspension hydropneumatique contemporaines de la DS (GS, SM, Traction 15-6H, CX série 1) des membres du club. Pour les autres modèles, quelle que soit leur marque, les années de commercialisation sont limitées à la période 1950-1985. Cependant, un véhicule à caractère exceptionnel par sa rareté ou son historique, pourra être accepté sur décision du bureau du club. Le DS Club Révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (certificat d'immatriculation, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre au bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé avant le départ à l'organisation, laquelle se réserve le droit de refuser ce changement si le nouveau véhicule ne correspond pas aux critères du règlement. Les bulletins doivent être retournés avec le règlement de l'acompte correspondant, par chèque à l'ordre du "DS Club Révolution 55" ou par virement, pour le 30 décembre 2022 (date de réception) ; chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel par l'organisation. Le solde sera à payer avant le 15 avril 2023 (le rappel sera effectué par l'équipe organisatrice du club). Des informations complémentaires sur la sortie seront diffusées par courriel aux personnes inscrites, au printemps 2023. Tout désistement signalé avant le 30 avril 2023 (par courriel à l'adresse électronique ou par appel téléphonique au numéro communiqués lors de la confirmation d'inscription) ne pourra donner lieu qu'au remboursement partiel de l'inscription (le prix de la chambre d'hôtel ne pourra pas être restitué). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf cas de force majeure (maladie, accident), déduction faite du prix de la chambre d'hôtel.

ART. 5 PUBLICITE ET COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo, etc., sans limitation de durée.

ART. 6 OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, sera effectué avant le départ, dans la bonne humeur. Cette manifestation se déroulant également sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 7 CONDITIONS D'HEBERGEMENT

L'hébergement se fera dans un hôtel traditionnel, avec parking privatif fermé durant la nuit. Cet hôtel est situé en centre-ville d'Avallon. Pour les participants effectuant du covoiturage, les conditions d'hébergement peuvent être adaptées, en particulier en cas de covoiturage en famille. Ne pas hésiter à demander au préalable des informations complémentaires à l'adresse contact du club ou par téléphone, au numéro indiqué sur le bulletin d'inscription.

ART. 8 REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder un certificat d'immatriculation ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire correspondant au véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation. La responsabilité du DS Club Révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.

IBAN du DS Club Révolution 55 :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
Code Banque 10107	Code guichet 00374	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00612701131	Clé 21	
Domiciliation BRED ROZAY EN BRIE		
Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7003 7400 6127 0113 121		